



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

27 avril 2023

## Synthèse des contrôles SPOT relative à la fourniture de données de marché

Conformément aux priorités de supervision de l'Autorité des marchés financiers pour 2022 et en lien avec les priorités stratégiques de supervision de l'Union Européenne, une série de contrôles courts thématiques SPOT portant sur la fourniture de données de marché a été menée sur la période allant de mars à juillet 2022. Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre des dispositions introduites par le règlement (UE) n°600/2014 du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (règlement MiFIR), entré en application le 3 janvier 2018, ainsi que des règlements délégués subséquents. Les investigations ont porté sur un panel de quatre établissements fournissant des données de marché et ont couvert la période allant du 1er janvier 2019 au 30 juin 2022.

 Télécharger le contenu

Mots clés

MARCHÉS

MIF

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



PRISE DE PAROLE

MARCHÉS

21 avril 2023

Discours de Marie-Anne Barbat-Layani, présidente de l'AMF, « L'Autorité des marchés financiers : une position d'équilibre au cœur de la régulation financière » - Assemblée...



ACTUALITÉ

INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

12 avril 2023

Régime pilote : l'ACPR, la Banque de France et l'AMF précisent les conditions d'instruction des dossiers de projets d'infrastructures de marché DLT



RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

29 mars 2023

Décision du 21 mars 2023 relative à la modification des règles harmonisées de marché d'Euronext (Livre I) consécutive à l'acquisition de Borsa Italiana



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02